



## Conditions Générales du Programme de Fidélité Yelloh! Village

### 1. Objet

Le programme de fidélité de Yelloh! Village a pour objet de faire bénéficier les titulaires des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans les Yelloh! Village. Tout adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte pleinement et entièrement. Ces conditions générales sont susceptibles d'être modifiées et d'évoluer dans le temps.

Yelloh! Village pourra également mettre fin au programme de fidélité en cessant à tout moment de proposer à sa clientèle toute nouvelle adhésion. Dans ce cas, Yelloh! Village accordera pendant 3 mois la possibilité aux adhérents de faire valoir leurs points acquis. A défaut d'utilisation, ils seront définitivement perdus.

### 2. Conditions d'adhésion

L'adhésion au programme de fidélité est libre et ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans. Seuls les hébergements vendus par Yelloh! Village permettent de cumuler des points. Les Tours Opérateurs, Comités d'Entreprise et résidents à l'année sont par conséquent exclus de ce programme. Tout adhérent disposera d'une carte de fidélité gratuite, délivrée par la centrale de réservation Yelloh! Village ou directement par les camping-villages eux-mêmes. Lors de la demande de carte, il sera demandé à l'adhérent certaines informations. Tout changement d'adresse, de nom ou toute autre indication pouvant être nécessaire devra être notifié à Yelloh! Village dans les meilleurs délais. Dans le cadre du programme de fidélité, des promotions pourront être proposées par Yelloh! Village et communiquées aux adhérents sous forme de newsletter par exemple. La carte comporte un numéro d'identification : elle est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée. En cas de perte ou de vol, elle pourra être remplacée une seule fois gratuitement. A partir de la seconde fois, tout renouvellement sera facturé 10€. La carte n'a pas de limite de validité. Cependant, si au bout de 3 années aucune activité n'a été enregistrée, le compte sera soldé. De même, toute utilisation frauduleuse de la carte pourra être sanctionnée par son annulation immédiate.

### 3. Cumul des points

Seuls les séjours consommés depuis la date d'activation de la carte lors de l'adhésion et réservés auprès des Yelloh! Village ou de la centrale de réservation Yelloh! Village donnent droit à des points. Les points sont acquis à chaque nuitée consommée (hormis pour les nuitées offertes), et selon le type d'hébergement dont vous trouverez la grille en annexe 1. Au-delà de 21 nuits séjournées, le nombre de nuits pris en compte pour le crédit des points reste plafonné à 21. Les dépenses éligibles à l'attribution des points sont uniquement les dépenses liées à la location de l'hébergement. Aucun point ne sera accordé pour toute autre dépense. Des points supplémentaires pourront être accordés dans le cadre de campagnes promotionnelles ou d'offres exceptionnelles Yelloh! Village. Les points acquis ne pourront pas donner lieu à une quelconque contrepartie financière. Les points sont additionnés au fur et à mesure des séjours effectués par le possesseur de la carte. Il est donc impossible de cumuler les points de cartes différentes. L'attribution des points se fait de manière automatique, 16 jours après la date de fin du séjour. En cas de non cumul des points, le client peut toujours les réclamer auprès de la centrale de réservation de Yelloh! Village sur présentation de sa facture.

A noter que les points sont crédités pour 1 hébergement maximum par nuit séjournée.



#### 4. Utilisation des points

Le nombre de points nécessaires pour obtenir une nuit offerte est variable selon le type d'hébergement, dont le détail figure en annexe 2.

Les réservations de séjours avec des points Yelloh Plus donnent droit à des nuits offertes. Les réservations avec des points Yelloh Plus peuvent être effectuées à travers l'espace Mon Compte sur le site [www.yellohvillage.fr](http://www.yellohvillage.fr), ou bien auprès de la centrale de réservation Yelloh! Village au + 33 466 739 739, ou bien auprès du camping Yelloh! Village désiré au moment de la réservation. Pour toute demande d'information vous pouvez nous joindre par email à [yellohplus@yellohvillage.com](mailto:yellohplus@yellohvillage.com).

1. L'utilisation des nuits offertes est définitive dès la prise de réservation, même si le séjour est ultérieurement annulé du fait du client.
2. Les adhérents peuvent avoir accès à leur décompte de points en consultant la rubrique Mon Compte sur le site internet [www.yellohvillage.fr](http://www.yellohvillage.fr), ou bien en contactant la centrale de réservation Yelloh! Village, ou bien en contactant le Yelloh! Village qui leur a remis la carte.
3. Le client est libre d'utiliser ses points dans le Yelloh! Village et l'hébergement de son choix (exclusion faite des hébergements « Premium »)\*.
4. Cependant, la réservation de séjours avec nuits offertes, du fait des points de fidélité, est valable sur la durée d'ouverture des villages, exception faite du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année, et des vacances scolaires françaises de Noël et de février (zones A, B et C) pour le(s) Yelloh! Village ouvert(s) l'hiver. En effet, la notion de basse et haute-saison variant d'un camping-village à l'autre, les périodes d'utilisation des points pourront être différentes en fonction de chaque Yelloh! Village.
5. Pour chaque séjour, le minimum de nuits du séjour doit être supérieur ou égal à deux.
6. Il est possible de mixer nuit offerte et nuit payante au tarif en vigueur. Dans le cas d'un séjour mixte, les nuits offertes sont toujours les nuits les moins chères du séjour.
7. Le séjour pourra être composé au maximum de 6 nuits offertes Yelloh ! Plus.
8. A noter que pour un séjour ayant des nuits offertes, les taxes de séjour et options éventuelles sont à régler par le client.
9. Enfin, Yelloh! Village autorise le détenteur d'une carte à offrir ses points à la personne de son choix. Cela reste cependant au détenteur de la carte de faire la réservation.
10. L'utilisation des points de fidélité doit être programmée au moment de la demande de réservation, sur l'espace « Mon compte », sur le site [www.yellohvillage.fr](http://www.yellohvillage.fr), ou bien auprès de la centrale de réservation Yelloh! Village au 04 66 739 739, ou encore auprès du camping Yelloh! Village désiré.

\*sous réserve de disponibilités au moment de la demande de réservation (stock spécifique dédié au programme de fidélité Yelloh Plus).

#### 5. Informatique et liberté

En cas de litige entre un titulaire et un village donné, Yelloh! Village ne pourra être tenu comme responsable. Cependant, en cas de litige entre un titulaire et Yelloh! Village, la loi française est seule applicable. Tout différend ou litige qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal de Nîmes.





Les informations recueillies dans le cadre de l'adhésion au programme de fidélité seront exclusivement réservées à la société Yelloh! Village. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les titulaires disposent d'un droit d'accès de modification, rectification, suppression des données les concernant, et de demande d'arrêt des offres promotionnelles. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande à tout moment en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, soit par mail à [yellohplus@yellohvillage.com](mailto:yellohplus@yellohvillage.com), soit par courrier à :

Yelloh! Village

BP 68 – F

30 220 Aigues-Mortes

L'adhérent est en droit de ne plus participer au programme. Il devra alors nous le notifier par écrit et nous restituer la carte : tous les points cumulés seront alors perdus.

#### Annexe 1 : Détail du cumul des points par hébergement

Type d'hébergement	Nombre de points offerts par nuit consommée
Emplacement nu de 0 à ***	45
Emplacement nu **** et Premium	80
Locatif 1 chambre de 0 à ***	85
Locatif 1 chambre ****	100
Locatif 1 chambre Premium	110
Locatif 2 chambres de 0 à ***	120
Locatif 2 chambres ****	130
Locatif 2 chambres Premium	140
Locatif 3 chambres de 0 à ***	140
Locatif 3 chambres ****	160
Locatif 3 chambres Premium	170
Locatif 4 chambres de 0 à ***	170
Locatif 4 chambres ****	180
Locatif 4 chambres Premium	190

#### Annexe 2 : Détail de l'utilisation des points par hébergement

Type d'hébergement	Nombre de points nécessaires pour l'obtention d'une nuit offerte	
	AUTHENTIC	CLUB
Emplacement nu de 0 à ***	300	450
Emplacement nu **** et Premium	560	800
Locatif 1 chambre de 0 à ***	570	850
Locatif 1 chambre ****	700	1000
Locatif 2 chambres de 0 à ***	810	1200
Locatif 2 chambres ****	900	1300
Locatif 3 chambres de 0 à ***	950	1400
Locatif 3 chambres ****	1100	1600
Locatif 4 chambres de 0 à ***	1350	1700
Locatif 4 chambres ****	1400	1800

A noter qu'il n'est pas possible d'utiliser les points pour réserver des nuits fidélité sur des hébergements Premium.

Yelloh! Village est une marque déposée de la société Europe Plein Air SA, au capital de 650 340€ - RCS Nîmes 432 366 839

